

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministre de la santé, de la famille et des personnes
handicapées**
Direction générale de la santé

Paris, le 17 décembre 2003

COMMUNIQUE
Comité national de sécurité sanitaire

Le comité national de sécurité sanitaire(1) (CNSS) s'est tenu mercredi 17 décembre avec plusieurs dossiers à l'ordre du jour : le traitement hormonal substitutif (THS), le plan national santé environnement (PNSE), le plan téléphonie mobile, le projet de système de veille et d'alerte de l'InVs, les études multicentriques sur les sites d'usines d'incinération ménagères, et l'agrégat de cancers du rein dans une usine de Commentry (Allier).

De récentes données épidémiologiques sur le **traitement hormonal substitutif de la ménopause** (THS) ont conduit l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) à réévaluer les bénéfices mais aussi les risques liés à son utilisation. Un dossier complet est en ligne sur le site de l'AFSSAPS.

Le CNSS a pris connaissance du rapport préliminaire de la commission d'orientation(2) pour le **Plan national santé environnement** (PNSE) qui établit un état des lieux, un diagnostic et des recommandations disponible sur le site de l'Afsse. Le rapport final, attendu pour fin janvier 2004, servira de base pour l'élaboration du PNSE. Le rapport préliminaire aborde 4 sujets : environnement général, habitat, environnement de travail et substances chimiques. Dans ses conclusions, il propose huit thématiques prioritaires. Il sert de fil conducteur pour la tenue de colloques thématiques organisés dans 3 régions en décembre et janvier. Parallèlement, une consultation est ouverte sur le site internet de l'Afsse. Le PNSE sera présenté au cours de la 4^e conférence ministérielle sur la santé et l'environnement organisée par l'OMS en juin 2004.

Le programme d'actions gouvernemental dans le domaine de la **téléphonie mobile** a été détaillé. Il s'agit des mesures déjà prises ou envisagées, pour accompagner la mise en œuvre de cette nouvelle technologie de communication en pleine évolution. Réalisées par les différents ministères concernés (ministère de la recherche, de la santé, de l'environnement et de l'industrie), elles visent à préciser les connaissances sur les effets des champs électromagnétiques et les niveaux d'exposition, à renforcer la réglementation existante et à poursuivre la concertation et la transparence.

La canicule de l'été 2003 a montré la nécessité de disposer d'un système de surveillance et d'alerte plus large avec des indicateurs de morbidité, de mortalité et environnementaux.

L'InVs a présenté la mise en place d'un **système de surveillance et d'alerte** basé sur l'étude de l'activité des urgences. Il développe un réseau de surveillance et d'alerte fondé sur l'activité des services d'urgence hospitaliers, des SAMU et des SMUR, des intervenants en médecine de ville et dans le cadre de la sécurité civile. Parallèlement, dans le cadre d'une coopération avec Météo-France, l'InVS met en place un système d'alerte fondé sur des indicateurs météorologiques.

Le CNSS a considéré la mise en place de deux études multicentriques concernant l'**impact sanitaire des usines d'incinération d'ordures ménagères (IUOM)** : une étude d'imprégnation menée conjointement par l'InVS et l'AFSSA et une étude «cancers». Cette dernière sera réalisée dans 12 départements disposant d'un registre des cancers de l'adulte (général ou spécifique) suffisamment ancien (Calvados, Manche, Somme, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Doubs, Isère, Hérault, Tarn, Finistère, Côte d'Or, Saône et Loire). Son objectif est de tester le lien entre la résidence sous le panache d'une IUOM et le risque de cancer de l'adulte par des comparaisons d'incidence exposés/non exposés et une analyse de régression multivariée tenant compte des principaux facteurs de confusion, avec modélisation de la dispersion atmosphérique des émissions. Cette étude est réalisée par l'InVS en collaboration avec l'université de Besançon. Le recueil des données commencera au cours du premier trimestre 2004. Les résultats sont prévus fin 2005.

Un point d'étape de l'**excès de cas de cancers du rein dans l'usine ADISSEO** (Commeny - Allier) a été réalisé. Cet agrégat a été signalé à la Direction générale de la santé et à la Direction des relations du travail en décembre 2002. Des études épidémiologiques, conduites par l'Institut de veille sanitaire (InVS), sont actuellement en cours afin de vérifier la plausibilité de l'origine professionnelle de cet excès de cas. Parallèlement, des études toxicologiques ont été réalisées par l'entreprise ADISSEO et confiées à l'Institut Pasteur de Lille.

(1) Le CNSS est composé des directeurs et présidents des conseils scientifiques des agences AFSSAPS, AFSSA, InVS et AFSSE, des ministères de tutelle Santé, Agriculture et Consommation et associe d'autres partenaires concernés par la sécurité sanitaire (Environnement, travail, ANAES, EFG, EFS, IRSN. Le CNSS analyse les événements susceptibles d'affecter la santé de la population, confronte les informations disponibles, analyse les retours d'expériences de la gestion des crises sanitaires et s'assure de la coordination de la politique scientifique des agences.

(2) Installée le 17 septembre et présidée par le Pr Isabelle Momas, M. Benoit Lesaffre, Pr Jean-François Caillard. Cf communiqué de presse du 17 septembre «Installation de la Commission d'orientation du plan national santé-environnement».

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle.

Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication du Ministère chargé de la Santé.
